

Programme "Europe créative" 2014-2020: Orchestre des jeunes de l'Union européenne

2017/0163(COD) - 23/11/2017 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de la culture et de l'éducation a adopté le rapport de Silvia COSTA (S&D, IT) sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant modification du règlement (UE) n° 1295/2013 établissant le programme «Europe créative» (2014 à 2020).

Pour rappel, la proposition vise à inclure une référence à **l'Orchestre des jeunes de l'Union européenne (EUYO)** dans le [règlement \(UE\) n° 1295/2013](#) établissant le programme «Europe créative» (2014 à 2020) pour soutenir les secteurs européens de la culture et de la création.

La commission parlementaire a recommandé que la position du Parlement européen adoptée en première lecture suivant la procédure législative ordinaire modifie la proposition de la Commission comme suit.

Les députés ont précisé que l'Orchestre des jeunes de l'Union européenne (EUYO) devrait être composé de jeunes musiciens **sélectionnés dans tous les États membres**. Ils estiment par ailleurs que l'EUYO devrait:

- donner régulièrement des **formations aux jeunes musiciens** dans le cadre d'un programme de résidence et leur offrir des possibilités de représentation dans des festivals et des tournées au sein de l'Union européenne et à l'échelle internationale;
- **chercher un soutien financier de la part d'autres sources que les fonds de l'Union**, de manière à garantir sa viabilité et sa prise d'indépendance progressive vis-à-vis du financement de l'Union;
- garantir la **maîtrise des coûts** dans sa gestion ;
- accroître sa **visibilité lors de manifestations européennes** et se produire dans un plus grand nombre d'États membres, notamment en coopération avec des réseaux audiovisuels;
- assurer la **transparence des procédures de sélection** et renforcer la visibilité des auditions annuelles en vue de parvenir à un meilleur équilibre entre le nombre de musiciens de chacun des États membres et leur population totale;
- chercher à **conquérir de nouveaux publics** (notamment le jeune public), renforcer la visibilité de ses activités et agir conformément aux objectifs stratégiques de l'Union;
- avoir pour président d'honneur le **président du Parlement européen** et mettre en avant l'idée d'une Europe fondée sur la paix, la culture et la compréhension mutuelle, ainsi que le riche patrimoine musical de l'Europe.

Les députés demandent qu'un **financement** soit accordé à titre exceptionnel à l'EUYO pour la période allant jusqu'à la fin du programme «Europe créative» actuel.